

Ce dossier est à remettre 3 semaines avant la date de soutenance

/!\ Tout dossier incomplet sera refusé.

I – AVANT LA SOUTENANCE LA THÈSE (LE DOSSIER)

A/ 2 à 3 mois à l'avance vous devez contacter le Service des thèses par mail pour réserver votre date de soutenance : medecine-these@univ-grenoble-alpes.fr

La date de soutenance de la thèse doit être prise en accord avec tous les membres de votre jury.

B/ **Trois semaines** avant votre soutenance vous devez remettre les documents suivants au Service des thèses :

/!\ Si vous soutenez votre thèse en binôme, un dossier par thésard doit être remis.

- Fiche administrative de thèse (annexe 1)
- Prise de responsabilité signée par le Président du jury / la Présidente du jury (Annexe 2)
- Prise de responsabilité signée par le Directeur de thèse / la Directrice de thèse (Annexe 3)
- La charte anti-plagiat (Annexe 4)
- Conclusion signée par le président de jury / la Présidente de jury (**/!\ uniquement recto**)
- L'autorisation de diffusion de thèse d'exercice (*elle sera transmise à la BU par la scolarité*)
- Le formulaire d'enregistrement de thèse (**/!\ la « partie à remplir par le président / la Présidente du jury » sera complétée le jour de votre soutenance par le Président/ la Présidente du jury**).
- Photocopie d'une pièce d'identité (*recto/verso*)

IMPORTANT :

Le dossier de soutenance, l'autorisation de diffusion et le formulaire d'enregistrement sont fournis sous la forme de **formulaires PDF** que vous pourrez remplir directement sur votre ordinateur. **Pour éviter les problèmes techniques, il est indispensable de les ouvrir puis de les enregistrer (une fois remplis) avec le logiciel gratuit Acrobat Reader.**

Sur Mac (Macintosh) OS, il ne faut surtout pas utiliser l'application par défaut Preview / Aperçu, sous peine d'altérer gravement le fichier.

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées. Les documents nécessitant une signature devront être **imprimés, puis signés manuscritement**. Vous fournirez ensuite à la scolarité soit le document imprimé original, soit un scan de ce dernier.

Vous avez la possibilité de déposer le dossier ou de l'envoyer par mail à : medecine-these@univ-grenoble-alpes.fr

C/ Vérification de la mise en forme de la thèse :

Nous vous conseillons d'envoyer la version traitement de texte (Word, LibreOffice,...) de votre thèse à la BU à l'adresse : bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr . Une vérification sera réalisée (page de couverture, liste des enseignants, sourçage des illustrations) et, le cas échéant, des modifications vous seront suggérées. Ceci vous évitera d'avoir à effectuer des modifications post-soutenance à l'occasion du dépôt de votre thèse à la BU.

D/ Le Doyen approuve et signe la « conclusion ».

Le titre de la thèse et les conclusions ne peuvent plus être modifiés.

La conclusion signée vous sera renvoyée par mail (sous la forme d'image au format JPEG), par la gestionnaire en charge dans un **délai minimum**.

Vous devrez l'insérer dans votre thèse juste avant la bibliographie.

II - LE JOUR DE VOTRE SOUTENANCE DE THÈSE

Le dossier contenant les documents nécessaires est remis aux membres du jury par les appariteurs. Les documents doivent être signés par chaque membre du jury. Le Président / la Présidente du jury remplit et signe la dernière partie du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue, qui sera ensuite transmis à la BU par la scolarité.

Si vous soutenez hors domaine de la Merci, il faut qu'un des membres du jury ou vous-même récupériez votre dossier auprès de la gestionnaire.

/! Il est formellement INTERDIT d'effectuer un « pot » dans le hall ou une autre pièce de l'établissement. Seuls la cafétéria et le restaurant peuvent vous accueillir, mais prévoyez ce moment de convivialité suffisamment à l'avance.

III - DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS

La scolarité doit disposer de votre Procès-verbal de soutenance et de l'avis de dépôt de thèse remis par la BU.

Si vous avez validé votre D.E.S. la scolarité vous fera parvenir par mail vos attestations de réussite aux diplômes (D.E.S. et D.E. (la thèse)). Ces attestations vous permettent de vous inscrire au Conseil de l'Ordre.

Ces attestations provisoires seront également disponibles en scolarité.

V – LE PRIX DE THÈSE

Si vous êtes proposé à un prix de thèse et que vous l'acceptez, il vous faudra remettre un exemplaire de la thèse au service communication de l'UFR.

Les exemplaires du prix de thèse déposés au service des thèses sont conservés durant une année. Passé ce délai, ils sont détruits

En vous souhaitant bon courage et une belle réussite le jour J !

FICHE ADMINISTRATIVE (Annexe 1)

Prénom NOM (*nom de naissance*) :

Né(e) le : _____ à _____ (préciser le numéro du département)

E-mail :

Etudiant en D.E.S. de :

Soutenance prévue le : *(préciser date, heure et salle)*

Thèse soutenue en binôme : oui / non

Si oui, indiquer le prénom et NOM de votre co-thésard :

Robe souhaitée : oui / non *(si Oui, vous vous engagez à retourner la robe en bon état au plus tard le lendemain de la thèse)*

Titre de la thèse :

Membres du jury :

Président(e) : Statut : PU, PU-PH, MCU... :

Autres membres : Statut : PU, PU-PH, MCU... :

PRISE DE RESPONSABILITÉ DE LA THÈSE

(Annexe 2)

Je soussigné, professeur de la Faculté de médecine de Grenoble, déclare avoir lu la thèse de :

M. / Mme

Titre de la thèse :

Et en prendre la responsabilité.

A Grenoble, le :

Le Président / la Présidente du jury,

Signature

PRISE DE RESPONSABILITÉ DE LA THÈSE

(Annexe 3)

Je soussigné, professeur de la Faculté de médecine de Grenoble, déclare avoir lu la thèse de :

M. / Mme

Titre de la thèse :

Et en prendre la responsabilité.

A Grenoble, le :

Le Directeur / la Directrice de thèse,

Signature :

CHARTRE ANTI-PLAGIAT

(Annexe 4)

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE D'EMPRUNTS, DE CITATION ET D'EXPLOITATION DES SOURCES D'INFORMATIONS

Dans toute création ou production, l'utilisation des sources d'information doit respecter des règles de droit et d'éthique. Le respect du Code de la propriété intellectuelle et l'honnêteté interdisent que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli soi-même. **Le plagiat est une faute grave**, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.

L'abondance des documents accessibles par voie électronique, dont le contenu est appropriable par un simple « copier-coller », renouvelle avec acuité la question de la bonne utilisation des sources bibliographiques. De fait, un nombre toujours plus grand de travaux sont réalisés sans un référencement correct des sources utilisées.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une politique de prévention du plagiat, reposant sur l'information et la formation, l'UFR de Médecine de l'Université Grenoble Alpes demande aux producteurs de documents (étudiants et personnels) de s'engager à toujours bien distinguer, dans leurs productions, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté à d'autres, en citant systématiquement les auteurs et leurs sources.

----- * -----

« Je m'engage à distinguer explicitement, dans mes travaux, ce que j'ai produit de ce que j'ai emprunté, et ce tout au long de mon activité au sein de l'UFR de Médecine de l'Université Grenoble Alpes et en particulier à l'occasion de la rédaction de la thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine »

Prénom NOM :

Signature :

Date :

THÈSE SOUTENUE PAR :

TITRE :

CONCLUSION :

VU ET PERMIS D'IMPRIMER

Grenoble, le :

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

LE PRÉSIDENT / LA PRÉSIDENTE DU JURY

Pr Olivier PALOMBI

Pr